



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et du Patrimoine

Direction du Budget et des Approvisionnements
Service des Achats et des Marchés

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AO/Z00/DBA/001/01/2019

**POUR LA SELECTION DE PRESTATAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
FORMATION EN LANGUE ANGLAISE AU PROFIT DES AGENTS DE LA BCEAO AU TITRE
DES EXERCICES 2019, 2020 et 2021**

JANVIER 2019

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner des prestataires pour la mise en œuvre du programme de formation en langue anglaise au profit des agents de la BCEAO au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

I.2. Allotissement

Le présent cahier des charges est composé des cinq (5) lots distincts ci-après :

- **Lot 1** : organisation d'un test de positionnement au profit de trois cent (300) agents et, sur la base des résultats, proposition de répartition des candidats dans les classes correspondantes ;
- **Lot 2** : formation de la classe 1, au moyen d'un dispositif de formation en ligne, avec tutorat, l'effectif approximatif étant de deux cents (200) participants ;
- **Lot 3** : prise en charge de la modération et la gestion des travaux de la classe 2, à partir des locaux de la BCEAO, dans un Etat de l'Union ;
- **Lot 4** : préparation et inscription de vingt (20) agents à un programme de certification en langue anglaise ;
- **Lot 5** : organisation du séjour linguistique d'une durée de deux (2) mois, par séquences de deux (2) semaines en milieu anglophone dans un pays Européen ou Américain, au profit de douze (12) Managers.

Chaque prestataire est libre de soumissionner pour le(s) lot(s) de son choix.

1.3. Durée de la mission

A l'issue du processus de sélection, un contrat d'une durée maximale de trois (3) ans renouvelable sur une base annuelle à la satisfaction de la Banque sera signé avec chacun des prestataires retenus.

Le test de positionnement pourrait démarrer au cours du mois de mars 2019.

I.4. Groupement

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les prestataires ou tout groupement de prestataires éligibles. En outre, les candidats devront fournir tout document que la Banque Centrale viendrait à exiger avant l'attribution du marché.

En cas de groupement, la seule forme autorisée est le groupement solidaire. A ce titre, les prestataires concernés devront présenter dans leurs soumissions, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

I.5. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

La Banque Centrale se réserve le droit de rejeter sans préjudice, toutes les offres et de déclarer l'appel d'offres infructueux ou sans suite, avant l'attribution du marché.

I.7. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au-moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

I.8. Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française. En conséquence, toute offre soumise dans une langue autre que le français sera considérée comme non recevable sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les prestataires établis hors de la zone CFA.

1.11 - Présentation des soumissions

Pour chaque lot, les propositions établies en trois (3) exemplaires, dont un (1) original et deux (2) copies, devront être présentées séparément sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant les mentions ci-après :

Au coin supérieur gauche :

« APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION DE PRESTATAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FORMATION EN LANGUE ANGLAISE AU PROFIT DES AGENTS DE LA BCEAO AU TITRE DES EXERCICES 2019, 2020 et 2021 (préciser le(s) lot(s))

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DES MARCHES »

Au centre :

**« MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS
BCEAO SIEGE – AVENUE ABDOULAYE FADIGA BP 3108 – DAKAR SENEGAL »**

Chaque exemplaire des propositions sera présenté en quatre (4) parties distinctes :

- lettres de soumission ;
- présentation du prestataire ;
- proposition technique ;
- proposition financière.

Chaque partie devra être placée sous enveloppe fermée portant le titre correspondant. L'enveloppe extérieure ne devra pas porter l'adresse du soumissionnaire.

1.12 - Lettres de soumission

Sous peine de rejet à la discrétion de la BCEAO, chaque soumissionnaire devra remplir et signer les deux (2) lettres de soumission conformément aux modèles obligatoires joints aux annexes 1 et 2.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en donnant les informations permettant d'apprécier ladite situation.

1.13 - Présentation du soumissionnaire

Le soumissionnaire devra fournir les informations minimales ci-après :

- présentation succincte du centre (dénomination, siège social, domaines de spécialisation, etc) ;
- copie de l'agrément dans le domaine la formation en langue étrangère notamment en anglais.

1.14 - Proposition technique

Le soumissionnaire devra fournir les informations ci-après :

- lettre de soumission de la proposition technique dûment signée par le représentant habilité (annexe 1) ;
- liste des références techniques, appuyées par les attestations de bonne fin d'exécution ou toutes autres pièces y tenant lieu ;
- composition et CV des membres de l'équipe ;
- stratégies et outils d'intervention ;
- pays de destinations proposés pour le séjour d'immersion ;
- planning des interventions.

1.15 - Proposition financière

Les prestataires devront proposer leurs offres sur la base des **prix unitaires** évalués par participant en ce qui concerne les lots (1, 2, 4 et 5) et par séance pour ce qui a trait à la modération ainsi qu'aux conférences-actualité (lot 3).

A l'issue du processus de sélection, les quantités réelles seront communiquées aux prestataires retenus avant la signature des contrats.

Les frais de voyage (billets d'avion aller-retour) et de séjour des participants seront directement pris en charge par la BCEAO en ce qui concerne le séjour d'immersion.

Les prix unitaires proposés seront fermes et non révisables sur la période couverture du programme. En outre, la BCEAO se réserve le droit d'alterner les pays destinataires d'un exercice à un autre sans incidence financière.

1.16 – Modalités - Date et lieu de dépôt des propositions

Les propositions devront être adressées à Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements et déposées au Siège de la BCEAO **le vendredi 1^{er} février 2019 à 17 heures TU au plus tard**, délai de rigueur à l'adresse ci-dessous :

**Direction du Budget et des Approvisionnements /BCEAO-Siège
(5^e étage de la Tour – Bureau 509)
Avenue Abdoulaye Fadiga - BP 3108 DAKAR (Sénégal)**

En ce qui concerne les propositions transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

Par ailleurs, il est exigé aux soumissionnaires de fournir sous enveloppe fermée les copies électroniques (CD-Rom ou clé USB) de leurs offres.

1.17 - Durée de validité des propositions

La durée de validité des propositions sera de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des plis. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs propositions pendant toute cette durée.

1.18- Coordonnées bancaires

Les soumissionnaires installés dans la zone UEMOA devront fournir dans leurs offres, les coordonnées bancaires ci-après :

- Code Banque :
- Code guichet :
- N° du compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- SWIFT

En ce qui concerne les soumissionnaires de la zone hors UEMOA, ils sont priés d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

1.19- Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés sera mise en place par la BCEAO pour ouvrir et analyser les soumissions reçues. L'ouverture et l'évaluation des propositions auront lieu en deux (2) temps, à savoir, l'ouverture et l'analyse des propositions techniques et ensuite celles des propositions financières.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant des capacités techniques et financières pourraient être exigées au cabinet attributaire avant la signature du contrat.

Préalablement à l'évaluation des soumissions, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'UMOA.

La Banque Centrale se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

1.20-Ouverture et évaluation des propositions techniques

Pour chaque lot, les propositions techniques des soumissionnaires en lice seront ouvertes puis évaluées sur une notation de 100 points selon les critères ci-dessous :

1. Capacité organisationnelle et expériences du soumissionnaire pour la mission ;
2. Approche méthodologique et plan de travail ;
3. Qualifications et compétence des intervenants.

Le seuil de qualification est fixé à 70 points. Seules les propositions techniques qui auront totalisé un minimum de 70 sur 100 points seront qualifiées pour l'évaluation financière.

1.21 – Ouverture et évaluation des propositions financières

Seules les enveloppes contenant les propositions financières des soumissionnaires ayant recueilli un score minimal de 70 points sur 100 seront ouvertes. Ensuite, les prix unitaires des prestataires techniquement qualifiés seront comparés et classés.

1.22 – Attribution du marché

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse pour la Banque Centrale.

Toutefois, avant la signature du contrat, des négociations techniques et financières pourraient être menées avec ce soumissionnaire. En cas d'échec desdites négociations, la BCEAO se réserve le droit de passer au soumissionnaire classé deuxième.

1.23- Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

1.24 - Notification définitive du marché

Pour chaque lot, l'attribution définitive du marché sera notifiée par écrit au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

1.25 - Durée de la mission Pénalités de retard

Pour chaque lot, le prestataire retenu est tenu de se conformer au calendrier d'exécution de la mission arrêté d'accord Parties avant la signature du contrat.

Ce délai doit être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

1.26- Assurance

Les prestataires retenus et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages éventuellement causés au personnel de la BCEAO.

1.27 - Modalités de paiement

Les paiements se feront par virement bancaire après validation des livrables assujettis et sur présentation de la facture y relative en trois (3) exemplaires originaux, accompagnée des pièces justificatives.

Le règlement sera effectué selon les modalités ci-après :

- Lot 1 : 100% du montant dédié à ce lot après validation des résultats du test de positionnement ;
 - Lot 2 : 50% du montant dédié à ce lot après validation du bilan à mi-parcours et un reliquat de 50% à l'approbation du bilan de la formation et des résultats du test de sortie ;
 - Lot 3 : 50% du montant dédié à ce lot après validation du rapport à mi-parcours et un solde de 50% après validation du rapport final ;
 - Lot 4 : 50% du montant dédié à ce lot après l'inscription des candidats éligibles et un reliquat de 50% après les résultats de la certification ;
 - Lot 5 : 50% du montant dédié à ce lot, à titre d'avance de démarrage et le reliquat de 50% après validation du rapport final. L'avance de démarrage est couverte à cent pour cent (100%) par une lettre de garantie autonome, communiquée par le fournisseur et délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, vingt-huit (28) jours à compter de la date de validation du rapport de la mission d'immersion.
-

Pour chaque paiement, le Prestataire adresse à la BCEAO une facture correspondant au montant exigible. Le règlement de cette facture intervient dans un délai maximum de trente (30) jours, à compter de la date de sa réception.

1.28 - Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

1.29 - Litiges et contestations - Droit applicable

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du contrat de marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), par un (1) arbitre nommé conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Dakar, et se déroulera en langue française.

Le droit applicable au fond du litige sera le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

1.30 - Compléments d'informations

1.30.1 Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

1.30.2 La BCEAO se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai de dépôt.

1.30.3. Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO sans indication de leurs auteurs à l'adresse : www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ce site.

1.31. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention de soumissionner par courrier électronique à l'adresse courrier.zdba@bceao.int.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES EXIGENCES DE LA MISSION

2.1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Son Siège est basé à Dakar au Sénégal. La Banque dispose, au niveau national, d'Agences principales et auxiliaires et, à Paris et à Ouagadougou, d'une Représentation auprès respectivement des Institutions Européennes de Coopération et de la Commission de l'UEMOA.

Dans le cadre de la politique de formation de la BCEAO, le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) organisait, avant 2015, des cours d'anglais à l'intention de tous les agents, y compris ceux ayant rang de Directeur. Ces cours, dispensés sur l'ensemble des sites, visaient à renforcer les capacités des bénéficiaires à utiliser la langue anglaise dans la vie professionnelle et assurer leur meilleure représentativité dans les rencontres internationales.

D'un point de vue pédagogique, les formations étaient délivrées en présentiel, décentralisées sur chaque site. Elles étaient organisées de manière autonome, à la convenance des différents sites. Ainsi, les contenus n'étaient pas harmonisés, de même que le rythme de progression dans les parcours de formation. D'une manière générale, le contenu des cours dispensés était essentiellement généraliste.

Il convient de souligner que les ressources affectées à chaque site ne permettaient pas de mettre en œuvre un volume horaire suffisant pour l'apprentissage de la langue. Les sessions se succédaient avec une discontinuité pouvant aller de six (6) à douze (12) mois. En l'absence de continuité dans l'apprentissage et de situations de mise en pratique de la langue, le dispositif s'avérait peu efficace pour répondre aux attentes des apprenants et atteindre l'objectif global de la Banque en matière de renforcement des capacités de ses agents à s'exprimer en anglais.

Aussi en 2015, les Autorités de la Banque ont-elles marqué leur accord pour la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de formation visant à mutualiser les ressources afin de proposer aux bénéficiaires une formation de qualité sans discontinuité de service et offrant une opportunité permanente de pratiquer la langue à travers la création d'un cadre approprié.

Le nouveau programme, dont les premières éditions ont été déployée en 2015-2016 et 2017-2018, vise à favoriser une forte implication des apprenants et une meilleure prise en charge de leurs besoins de progression dans la maîtrise de la langue anglaise. A cet égard, la formation s'appuie-t-elle sur les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication et est, en partie, externalisée auprès de structures spécialisées dont la formation en langues étrangères est le métier.

Le programme de formation est appelé à se perpétuer dans la durée afin de relever significativement le niveau de maîtrise de la langue anglaise des agents de la Banque Centrale, sur le moyen terme.

Par ailleurs, le COFEB a été instruit de mettre un accent particulier sur la formation des Managers pour qui un programme accéléré devrait être mise en œuvre pour leur permettre d'être rapidement autonomes dans l'usage de la langue anglaise.

Afin d'optimiser le processus de sélection y afférent et de rationaliser les ressources dédiées, il est envisagé de sélectionner des prestataires hautement qualifiés pour mettre en œuvre le programme sur trois (3) exercices consécutifs.

2.2 – PUBLIC CIBLE

Le population visée est composée d'agents de diverses catégories comprenant les chemins de carrière « Assistance et logistique », « Opérations », « Spécialistes » et « Managers ». Cette population est répartie sur la vingtaine de sites que compte la Banque à travers les huit (8) pays de l'UMOA et exerce dans les domaines techniques, économiques et financiers.

La plupart des agents disposent d'un ordinateur et possèdent une relative maîtrise dans l'usage de cet outil.

S'agissant de leurs niveaux de maîtrise de la langue anglaise, ils sont très variés, allant de « débutant » à « avancé ».

Conformément aux attentes des Autorités de la Banque, la population cible est divisée en deux (2) groupes ci-après :

- le groupe 1 comprenant les agents des chemins de carrière « Assistance et logistique », « Opérations » ;
- le groupe 2 composé des personnes issues du chemin de carrière « Managers », à savoir les Adjoints aux Directeurs, les Directeurs ainsi que les membres du Haut Management de la Banque.

2.3 – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Pour tenir compte des objectifs, deux (2) dispositifs de formation sont proposés dont l'un adressé à chacun des groupes cibles définis ci-avant. Ces dispositifs se présentent comme suit :

2.3.1. Formation des agents des chemins de carrière « Assistance et logistique », « Opérations » et « Spécialistes »

2.3.1.1. Détermination des niveaux de maîtrise de la langue anglaise

Le dispositif comprend la détermination du niveau initial de maîtrise de la langue anglaise pour chaque candidat. A cet égard, il est adopté la classification basée sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) qui propose sept (7) échelles de maîtrise (A0, A1, A2, B1, B2, C1 et C2).

Pour toute autre classification, le prestataire de service devra fournir les compétences y relatives ainsi que l'équivalence avec le CECRL.

En fonction des niveaux de maîtrise de la langue par les candidats, et tenant compte des leçons tirées des éditions précédentes, la formation est structurée en quatre (4) grandes classes d'apprentissage, à avoir le « *e-learning* », le forum d'anglais, le séjour d'immersion en milieu anglophone et le certificat de maîtrise de la langue anglaise.

2.3.1.2. Classe 1 : e-learning

Pour les agents ayant atteint les niveaux de maîtrise allant de A0 à B1 dans le système CECRL, la formation est offerte sous le format *e-learning*, *rapid-learning*, *videocast* ou autres ressources numériques permettant la formation à distance, à travers des supports technologiques appropriés (plateforme *LMS*, ressources en ligne, courriels, *Youtube*, etc.). L'enseignement y est dispensé en ligne, selon un dispositif flexible, afin de permettre aux agents de le concilier aisément avec leurs activités professionnelles. Les apprenants bénéficient d'un suivi pédagogique assuré par des tuteurs ayant une parfaite maîtrise de cette langue. Le tutorat repose sur des échanges asynchrones pour motiver les apprenants.

Pour chaque niveau de maîtrise, le parcours d'apprentissage est bâti autour de modules permettant d'assurer une progression pédagogique efficace et une relative continuité dans l'apprentissage. Les ressources pédagogiques sont diversifiées et comportent de nombreuses activités interactives. Pour chaque exercice, la durée de la formation s'étale sur une période de huit (8) à dix (10) mois, le rythme étant laissé au libre arbitrage des agents.

Le dispositif technologique est fourni et géré par le prestataire. Il doit être adapté à l'usage sur ordinateurs et smartphones et permettre l'apprentissage avec ou sans connexion Internet, le cas échéant.

Le prestataire devra assurer la comptabilité de la plateforme technique avec les postes de travail du personnel de la BCEAO ainsi que les micro-ordinateurs personnels ou les tablettes (IPAD ou Android), la Banque Centrale se réservant le droit de procéder aux vérifications requises. A cet égard, il devra préciser les spécifications techniques minimales requises des postes clients, c'est-à-dire des ordinateurs ou tablettes des utilisateurs, pour un bon suivi de la formation.

Enfin, le prestataire doit fournir au COFEB un rapport mensuel indiquant l'assiduité et l'activité de chaque participant, ainsi que la liste de ceux ayant réussi au test de sortie.

1.3.1.3 Classe 2 : BCEAO English Forum (BEF)

Comme dans les éditions précédentes, il est mis en place un cadre pour la pratique permanente de la langue. Dénommée « *BCEAO English Forum (BEF)* », cette classe permet des échanges oraux en anglais réservés aux agents ayant les niveaux de maîtrise allant de B2 à C dans la classification du CERCL.

Les participants au forum d'anglais se réunissent par visioconférence, tous les mercredis ouvrables pour deux (2) heures de travaux. Au total, trente-six (36) séances sont organisées par an. Les activités retenues au programme de ce groupe de travail portent sur des exposés thématiques et des débats, notamment sur l'économie et l'activité bancaire, des discussions sur des thèmes spécifiques ainsi que des échanges sur l'actualité. D'une manière générale, il revient aux membres du club, de par leur ingéniosité, de proposer et d'animer des activités devant contribuer à améliorer leurs connaissances en anglais, l'ensemble des travaux devant être mené exclusivement dans cette langue.

Ce forum d'échanges est entièrement animé par les agents, sous la modération d'un (1) intervenant externe ayant une parfaite maîtrise de l'anglais. Celui-ci, fourni par le prestataire de service, est responsable du programme ainsi que du contenu pédagogique des travaux. La modération se fait à partir des locaux de la BCEAO, dans l'un des Etats membres de l'UMOA.

Placées sous la tutelle du COFEB, les activités de la BEF sont gérées par l'intervenant externe qui se charge notamment de tenir à jour une liste des membres actifs, planifier et mettre en œuvre les activités du forum et rendre compte au COFEB de l'évolution des travaux, de la progression des participants ainsi que des difficultés éventuelles rencontrées, à travers des rapports mensuels.

Pour chaque édition, il est prévu, en plus des activités ordinaires, l'organisation de trois (3) conférences-actualité en langue anglaise, animées par des experts, sur des thématiques présentant un intérêt pour la Banque Centrale. L'organisation de ces conférences-actualité est entièrement à la charge du prestataire qui en propose les thèmes à la validation du COFEB et en assure l'animation.

1.3.1.4. Classe 3 : Certificat de maîtrise de la langue anglaise

Cette classe constitue la dernière étape du processus de formation en langue anglaise. Elle vise à permettre aux agents qui ont un niveau de maîtrise avancé de la langue de passer une certification ou un examen d'anglais (TOEIC, TOEFL, IELTS, BULATS, etc.). L'obtention du certificat est significative de la sortie du dispositif de formation en langue anglaise. Toutefois, l'inscription à la certification en langue anglaise est exclusivement réservée aux agents des chemins de carrière « Spécialistes », la priorité devant être accordée à ceux ayant un besoin avéré de l'usage de l'anglais comme outil de travail.

Le type de certificat, qui doit être adapté aux contexte et besoins de la Banque, est proposé par le prestataire de service. Par ailleurs, ce dernier a en charge :

-
- la proposition d'un programme d'accompagnement des candidats pour leur permettre de mieux aborder les tests de la certification, les modalités pratiques d'encadrement définies par le prestataire ;
 - l'inscription des candidats auprès de l'organisme de certification ;
 - le suivi de l'organisation des différents tests ;
 - la communication à la Banque des résultats des tests ainsi que la formulation de recommandations pertinentes.

Pour le programme de certification en langue anglaise, environ vingt (20) candidats, sélectionnés par le COFEB et Direction de la Gestion des Carrières et des Compétences (DGCC), seront proposés chaque année.

1.3.2. Formation des agents des chemins de carrière « Managers »

Pour les Managers, à savoir les Adjoints aux Directeurs, les Directeurs, ainsi que les membres du Haut Management de la Banque, le dispositif consiste en l'organisation, à leur profit, d'un séjour linguistique en langue anglaise, indépendamment de leurs niveaux de maîtrise initiale.

Il appartient au prestataire d'élaborer un programme pédagogique personnalisé et adapté au niveau de maîtrise de chaque participant, de manière à ce que ce dernier puisse s'exprimer aisément en anglais, à l'issue du séjour d'immersion.

Pour des questions d'efficacité la formation se déroulera par cohortes, chaque cohorte comprenant douze (12) participants au maximum. Plusieurs cohortes pourraient être inscrites au cours d'un même exercice, selon les besoins de la Banque.

Pour chaque cohorte, la durée totale du séjour linguistique est de deux (2) mois. Toutefois, elle est fractionnée en quatre (4) séquences de deux (2) semaines chacune. Ainsi, les personnes concernées effectueront un voyage d'immersion par trimestre, pour tenir compte de leur niveau de responsabilité professionnelle.

Le prestataire proposera et mettra en œuvre un contenu pédagogique pertinent et cohérent dans un pays anglophone, de préférence européen ou américain. Le programme comprendra des cours intensifs, des visites guidées et toute autre activité jugée utile contribuant à la maîtrise de la langue anglaise. Afin de permettre à l'Institut d'émission de tirer un meilleur profit de ce voyage d'immersion, le programme pédagogique sera axé prioritairement sur des activités économiques et bancaires.

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission de la proposition technique

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS
BP 3108 DAKAR
BCEAO/SIEGE

Objet : Appel d'offres pour la sélection de prestataires dans le cadre du programme de formation en langue anglaise au profit des agents de la BCEAO au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 (préciser le(s) lot(s))

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une proposition technique relative à la sélection de prestataires dans le cadre du programme de formation en langue anglaise au profit des agents de la BCEAO au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 (préciser le (s) lot(s)).

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 2 : Formulaire de soumission de la proposition financière

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS
BP 3108 DAKAR
BCEAO/SIEGE

Objet :Appel d'offres pour la sélection de prestataires dans le cadre du programme de formation en langue anglaise au profit des agents de la BCEAO au titre des années 2019, 2010 et 2021 (préciser le(s) lot(s))

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix unitaires en FCFA..... oueuros HTVA relative à la sélection de prestataires dans le cadre du programme de formation en langue anglaise au profit des agents de la BCEAO au titre des années 2019, 2020 et 2021 (préciser le(s) lot(s)).

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
